

art. exprim

89, rue Marcadet
75018 PARIS
www.art-exprim.com
administration@art-exprim.com
01 42 62 18 08

Assistant.e à la gestion de projet et au développement Service civique

art-exprim est une association créée en 2000 par Sandrine Montagne, Philip Peryn et Caroline Dié avec pour ambition le soutien à la diffusion des œuvres et des savoirs des artistes contemporains auprès des publics. Membre de la fédération des Réseaux et Association d'Artistes Plasticiens (FRAAP) depuis 2003 et de son Conseil d'Administration de 2011 à 2018, l'association a développé ses activités pour aujourd'hui mener de concert plusieurs actions ayant pour épice l'art contemporain.

Soutien et diffusion à la création contemporain : art-exprim soutient la création et la diffusion d'artistes contemporains à travers la programmation d'expositions, d'événements culturels au 87 – Lieu de créations (espace d'expositions d'art-exprim), hors les murs et dans l'espace public.

Démocratisation de l'art : art-exprim développe la pratique artistique contemporaine et les processus de médiation à travers la programmation d'ateliers artistiques dans ses locaux, dans les squares et jardins parisiens (Quartier Politique de la Ville en grande majorité) et dans plus de 100 écoles du tout Paris.

DATE DE MISSION

Février 2021 à Novembre 2021 (10 mois)

DESCRIPTION DES MISSIONS ET DES ACTIVITÉS AFFÉRENTES AU SERVICE CIVIQUE

Sous la responsabilité de l'attachée de direction, le/la volontaire participera au développement, à la diffusion et à la promotion des activités artistiques et culturelles pour toutes les cibles (institutionnels, particuliers, structures sociales, établissements scolaires, entreprises, fondations...):

- Assister au développement et à la gestion des partenariats avec les acteurs de la vie culturelle et sociale pour permettre l'accessibilité à la culture ; ;
- Aider au maintien et à l'élargissement des divers partenariats (associations, entreprises, collèges et lycées, universités...);
- Participer au recensement et à la veille des initiatives culturelles et sociales locales, nationales et internationales ;
- Proposer des manifestations culturelles ou sociales ;
- Participer à diverses études de marché dans le secteur culturel et social afin de favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- Participer à l'identification des besoins et attentes du public ;
- Aider à la mise en place et participer à l'animation de différentes manifestations permettant l'accès à la culture pour tous : - éducatifs ou - culturels : (accès au théâtre pour les publics les plus éloignés, ateliers bandes dessinées, arts plastiques...);
- Soutenir la veille et le suivi des financements nécessaires au montage des différents projets de l'association.

- Faciliter l'information, la fidélisation et la participation des adhérents ou des usagers aux diverses actions associatives

PROFIL DU VOLONTAIRE

Intérêt pour l'art contemporain, le développement et/ou la gestion de projets culturels
Aisances relationnelles, curiosité, grande polyvalence, sens du travail en équipe et autonomie.

MODALITÉ, VOLUME HORAIRE ET LIEU DE TRAVAIL

Horaires : 35h variable selon expositions et événements

Mission se déroulant partiellement en télétravail (2 jours/semaine)

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h

Lieu : 89 rue Marcadet, 75018 Paris

Congés : Trois semaines en juillet (fermeture annuelle)

CANDIDATURE

Date limite d'envoi le 27 janvier 2021.

Envoyez un cv et une lettre de motivation à l'attention de l'Attachée de Direction, Tiffanie Joannier à administration@art-exprim.com et en copie à audrey.lerible@art-exprim.com.

CONDITION D'ÉLIGIBILITE AU SERVICE CIVIQUE

Pour être volontaire ; il faut avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Rémunération envisagée : 580,55 euros net par mois. En plus, le volontaire peut percevoir une bourse de 107,66 euros si :

- il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} ou 6^{ème} échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leurs missions.